



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'Équipement
de Midi-Pyrénées

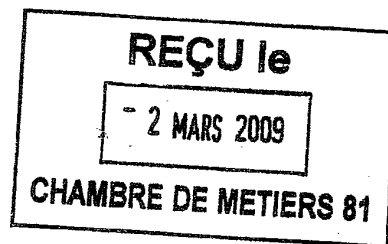
Toulouse, le 27 FEV. 2009

Division Transports Routiers
Gestion des professions de transport

Référence : 399

Affaire suivie par : Isabelle Dongay
DTR.DRE-Midi-Pyrenees@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 61 58 54 08 - Fax : 05 61 58 55 48

Objet : Transport public routier de marchandises par véhicule
taxi
PJ : Lettre à M. COLLIN concernant les taxis



Madame, Monsieur,

Une note du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement en date du 14 septembre 2000 précisait que le décret n°99-752 du 30 août 1999 allait être modifié afin d'introduire dans la liste des transports de marchandises pouvant être effectués sans inscription au registre des transporteurs, les transports de colis effectué par les taxis.

Or, cette modification n'est jamais intervenue, aucun accord n'ayant été obtenu entre les organisations professionnelles du transport routier de marchandises et les organisations de taxis.

Je vous transmets en pièce jointe la réponse du Ministre d'État, M. BORLOO au Secrétaire Général de la Fédération des Taxis de Province. Ce courrier précise que le transport public routier de marchandises doit être effectué avec une copie conforme de licence de transport intérieur, titre administratif délivré aux **entreprises inscrites au registre des transporteurs**.

Vous veillerez, dès lors qu'une entreprise de taxi sollicite l'inscription « transport de colis », à renvoyer le demandeur auprès de nos services.

En effet, l'inscription des entreprises de transport au registre des transporteurs est soumise à trois conditions : l'honorabilité, la capacité financière et la capacité professionnelle (décret n°99-752 du 30 août 1999).

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn
48, avenue de Lattre-de-Tassigny

81020 ALBI CEDEX 9

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 sauf mercredis et vendredis après-midi
Tél. : 05 61 58 52 04
Cité administrative, bd Armand Duportal
31074 Toulouse cedex 9

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr